

## Compte rendu de la réunion du SIVOS de POUILLY SUR SAONE du 30 mai 2016

Le lundi 30 mai 2016 à 18 h 00, s'est réuni le Conseil Syndical du SIVOS de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 23 mai 2016 par Mme MONOT Laurie, Présidente.

**Présents :** Mme MONOT Laurie, M. SMARGIASSI Aurélien, M. GASSER Pierre, Mme LEBESQUE Sonia (suppléant M.DELACOUR Sébastien), M. VINEL René (suppléant M.FURET Stéphane), M. AUBERT Benoit (suppléant M. DERUELLE Thibaut), Mme LONJARET Jocelyne, M. VADOT Franck, Mme DECHAUD Martine, Mme TARQUIS Raymonde (suppléant M. CANON Hervé), M. BELORGEY Sébastien,

**Étai(ent) absent(s) :** M.CINQUIN Laurent,

**Étaient absents excusés :** M.CANON Hervé (suppléé par Mme TARQUIS Raymonde), M. FURET Stéphane (suppléé par Mme FAVIER Simone), M.DELACOUR Sébastien (suppléé par Mme LEBESQUE Sonia),

**Secrétaire de Séance :** SMARGIASSI Aurélien

### **Délibération 1 : Signature d'une convention entre le SIVOS et les communes membres pour le service NAP**

Mme MONOT rappelle que lors de la dernière réunion il avait été exposé que les communes étaient détentrices de la compétence des NAP, dès lors, il fallait établir une convention entre le SIVOS et les Communes, pour confier la mise en place et la gestion du service des NAP au SIVOS, mais aussi pour définir les modalités de participation des communes au coût du service.

Mme MONOT indique que le projet de convention a été transmis avant la réunion à l'ensemble des délégués, elle demande si les délégués présents ont des questions ou des remarques au sujet de ce document.

Cette convention fixe comme suit les modalités de calcul du coût aux communes :

$C = (\text{coût unitaire par élèves aux NAP (A)} \times \text{nombre d'élèves de la commune participant aux NAP}) - (\text{montant de la dotation versée par l'Etat à la Commune de la commune et reversée au SIVOS de Pouilly sur Saône (B)} \times \text{nombre d'élève de la commune scolarisés aux écoles de Pouilly sur Saône.})$

Il est précisé à titre indicatif qu'à ce jour

A = total des frais de fonctionnement des NAP (frais de personnel et achat de matériel calculé en fin d'année au vu des dépenses réellement engagées par le SIVOS (estimé à environ 196 € lors de la mise en place du service)

B = 50 € par élève.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition du service des NAP, et de fixation des modalités de participation au coût du service avec les Communes avec comme effectif retenu pour le calcul du coût les chiffres suivants

Pouilly sur Saône : 25 inscrits,

Auvillars sur Saône : 20 inscrits

Glanon : 18 inscrits

Montmain : 16 inscrits.

Chaque conseil municipal devra délibérer afin que les maires soient également autorisés à régulariser cette convention.

Mme MONOT indique que la Commune de Pouilly sur Saône a d'ores et déjà autorisé Mr le Maire à signer la convention, d'autre part, la commune de Pouilly sur Saône a décidé de mettre en place une participation financière des parents au coût du service de 2 € par enfant et par vendredi de NAP.

Mme DECHAUD indique que le Conseil Municipal de Montmain réuni vendredi l'a également autorisé à signer la convention, mais a renoncé à répercuter une partie du coût du service aux familles.

### **Délibération 2 : Renouvellement des contrats de Mme LECUELLE Pascaline et de Mme GUICHARD Stéphanie**

Mme MONOT indique que le contrat de Mme LECUELLE Pascaline arrive à échéance le 2 juillet prochain.

Elle avait été recrutée en septembre 2015 à raison de 30 h par semaine et bénéficiait d'un contrat aidé de 10 mois, pris en charge sur 24 h à 60 %.

Pôle emploi indique aujourd'hui que le contrat de Mme LECUELLE peut être renouvelé sur la base d'une période de 12 mois, avec une prise en charge de 65 % sur 20 h.

Mme MONOT indique que le poste de coordinatrice nécessite un temps de travail de 28 h, et sollicite donc l'autorisation de renouveler le contrat de Mme LECUELLE sur la base de ce temps de travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical autorise Mme la Présidente à renouveler le contrat de Mme LECUELLE en tant que coordinatrice des NAP, en CUI à raison de 28 h par semaine.

Mme MONOT indique que le contrat CUI de Mme GUICHARD Stéphanie arrivera à expiration fin août. Elle a actuellement un contrat de 24 h par semaine, pris en charge par l'état à hauteur de 75 % sur la base des 24 h.

En l'état actuel des décrets en vigueur, elle pourrait bénéficier d'un contrat de 12 mois pris en charge à 65 % sur la base de 20 h par semaine. Un nouveau décret modifiant ces modalités de prise en charge pourrait intervenir d'ici fin août, mais quoi qu'il en soit, le SIVOS a besoin d'une ATSEM à raison de 24 h par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil syndical autorise Mme la Présidente à renouveler le contrat de Mme GUICHARD Stéphanie sur la base d'une durée de travail de 24 h semaine et ce, même si les modalités de prise en charge par l'état annoncées ce jour, venaient à être modifiées.

#### Questions diverses :

- Mme MONOT indique que les enfants des NAP participeront l'année prochaine à un projet autour des relations intergénérationnelles (correspondance avec des personnes âgées en maison de retraite, spectacle de Noël à destination des aînés, ... ) Mr. BELORGEY invite Mme MONOT à voir s'il ne reste pas des crédits dans le cadre de la semaine bleue pour financer ce projet.
- Mme MONOT indique qu'elle souhaite qu'après le prochain conseil d'école prévu le 7 juin les élus restent pour refaire un point avec les enseignants sur les modalités d'usage des locaux, le respect du matériel mis à leur disposition (rangement des ordinateurs, contrôle de la consommation électrique du chauffage...). Mr BELORGEY indique qu'il faudrait impérativement rédiger un règlement intérieur relatif à l'usage des locaux et du matériel pédagogique mis à disposition car ces problèmes sont récurrents et étaient déjà signalés lors du précédent mandat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30

MONOT Laurie	SMARGIASSI Aurélien	VINEL René	LEBESQUE Sonia
GASSER Pierre	BELORGEY Sébastien	TARQUIS Raymonde	LONJARET Jocelyne
AUBERT Benoit	VADOT Franck	DECHAUD Martine	